1. Formations personnelles (Prévoir votre matériel sportif) Objectifs : santé, équilibre, convivialité

Ce sont des pratiques personnelles et des cours non notés que les étudiants peuvent suivre dans la limite des places disponibles.

2. Formations qualifiantes (notées) : Objectifs : initiation, perfectionnement

Tous les étudiants peuvent être notés s'ils pratiquent une activité physique et sportive tout au long du semestre (IUT) ou toute l'année jusqu'à leur départ en stage (UHA Business School).

La notation tient surtout compte de votre progression. Présence régulière exigée aux cours et aux évaluations. Merci de prévenir votre professeur en cas de désistement. En fin d'année, en cas de départ anticipé (stage), vous devez demander votre note au professeur.

Note de sport pour l'IUT :

Une note de sport semestrielle peut être attribuée à chaque étudiant de l'IUT pour un contrat pédagogique de 12 séances. Plus de détails au point **Évaluation** des étudiants de l'IUT

UE : Option sport LMD pour les facultés 3 crédits par an en Licence et Master pour 50h de sport

(voir aussi : Évaluation des étudiants de l'UHA Business School) :

Votre choix doit comporter une **activité principale** enseignée 2h (par exemple 2h de danses de salon, ou 2h de badminton) par semaine ou bien une activité principale enseignée 1h par semaine et 1h **d'activité de transfert** (par exemple, 1h de cours de Natation et 1h de Musculation, y compris en pratique personnelle). Précisez votre choix sur votre fiche d'inscription, signez-la et donnez-la au professeur responsable de l'activité principale.

Outre les présences, l'évaluation porte sur votre progression dans l'activité principale et sur votre niveau d'habileté, mais elle tient aussi compte de votre travail personnel (activité de transfert) ainsi que de votre participation aux activités complémentaires (duathlon, compétitions universitaires, nuit du badminton...).

Votre participation aux animations favorisera votre note.

Une pratique sportive régulière hors de l'Université peut permettre de valider 25h. Dans ce cas, une attestation officielle de votre club sera exigée.

Dispense médicale de sport :

En cas de dispense médicale, l'étudiant a l'obligation de communiquer rapidement avec son enseignant (1 semaine maximum). Pour valider son heure de cours, l'étudiant doit assister à la séance.

En cas de dispense médicale longue durée (plus de 2 mois), l'étudiant doit envisager de changer d'UE libre.

3. Les compétitions universitaires :

Dans le prolongement des cours, l'association sportive de l'UHA peut vous permettre de participer aux compétitions universitaires. La licence F.F.S.U. est obligatoire (à faire au secrétariat du SUAPS). Il faut remplir et signer la demande de licence, le certificat médical est remplacé par un questionnaire de santé, sauf cas particuliers et sports à contraintes particulières (cf. imprimé de demande de licence).

Coût : 25€. Le calendrier est affiché au GU et sur www.sport-u.com suaps@uha.fr

Possibilité d'obtenir un certificat médical gratuit et groupé (minimum 6) après rendez-vous pris à l'OMS de Colmar : 03 89 24 04 15.

Visite médicale au gymnase de la Montagne Verte à Colmar.

4. Les journées sportives :

- Rencontres amicales Mulhouse-Colmar: basket, football, soirées dansantes, d'octobre à avril.
- En novembre la nuit du badminton, la nuit du volley et la nuit du tennis.
- Un challenge des IUT d'Alsace sera organisé.
- Duathlon de l'UHA 33^{ème} édition : ce relais VTT / course à pied par équipes (8 coureurs + 1 organisateur), sportif et festif aura lieu le 27 mars à Colmar.

5. Les sportifs de haut niveau :

Il est possible de bénéficier d'un régime spécial pour les sportifs de haut niveau (élite région minimum). Si vous pensez pouvoir en bénéficier, vous pouvez retirer votre dossier de candidature au secrétariat du gymnase universitaire à Mulhouse ou auprès de M. MULLER à Colmar ou encore le télécharger sur suaps.uha.fr. La limite impérative de dépôt de ce dossier rempli et signé est fixée au 26 septembre 2024.

Contrat et assurance :

Le contrat d'assurance de l'UHA pour le SUAPS prévoit une couverture des personnels de l'UHA en Responsabilité Civile (un participant cause un dommage à un bien ou à une tierce personne) lorsqu'ils participent à une activité régulière ou ponctuelle organisée par le SUAPS.

Les personnels d'établissements/organismes extérieurs à l'UHA, ainsi que les étudiants inscrits ou non à l'UHA ne sont pas couverts en RC. Les participants doivent par conséquent avoir leur propre assurance en RC.

Au niveau de l'Individuelle Accident (un participant subit un dommage corporel), tous les étudiants UHA et tous les éventuels étudiants extérieurs sont couverts. Les personnels, en revanche, ne sont pas couverts. Ainsi, en cas d'accident c'est la sécurité sociale personnelle qui intervient, puis la mutuelle complémentaire

GYMNASE UNIVERSITAIRE (GU)

03 89 33 66 92 - suaps@uha.fr 3. rue des Frères Lumière - 68093 Mulhouse Cedex

www.suaps.uha.fr

Rejoignez-nous sur:

Sport Universitaire Haute-Alsace



GUIDE 2024-2025

DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES Site de Colmar

Le Service Universitaire des Activités Physiques Sportives est ouvert aux étudiants et aux personnels de l'UHA et des écoles conventionnées. Il assure l'enseignement de l'option sport LMD pour les facultés, délivre une note de sport pour les IUT et l'ENSISA, organise des journées sportives et engage les étudiants motivés en compétition universitaire. Le SUAPS est dirigé par M. DEMUTH assisté de Mme BERNICHE, M. FAYOL, M. MULLER et de 20 vacataires.

INSCRIPTIONS DÈS LE 2 SEPTEMBRE

Tous les étudiants doivent s'inscrire pédagogiquement soit :

- auprès du professeur au début du cours avec la carte d'étudiant et la fiche d'inscription;
- par mail à suaps@uha.fr avec une copie numérisée de la fiche d'inscription, de la carte d'étudiant et d'une photo d'identité.

Les étudiants des facultés doivent ensuite valider leur vœu en ligne sur le site des UE libres de l'UHA. Il sera confirmé par le professeur lorsque la pratique aura débuté.

Clôture des inscriptions aux cours :

Au 1er semestre, le 27 septembre. Au 2nd semestre, le 31 janvier 2025 (IUT, faculté). Au-delà, le responsable pédagogique doit solliciter un aménagement des horaires pour la note.

www.suaps.uha.fr

f Sport Universitaire Haute-Alsace



Activités proposées : Cours tous niveaux, sauf précision.

Badminton: mardi 18h-20h avec Mme GUBIANI (jusqu'au 25 mars) et jeudi 18h-20h avec Mme GÉRARD au Gymnase du Grillenbreit jusqu'au 20 mars (effectifs max: 2 x 40 pers.).

Basket-Ball: lundi 18h-19h45 au gymnase du Grillenbreit avec Mme DRAGO jusqu'au 8 janvier (effectifs max: 32 pers.). Si effectif suffisant, prolongation des cours jusqu'au 24 mars.

CAF: mardi 18h45-19h45 à la salle multifonction avec M. MULLER.

Danses de salon : lundi 17h30-18h30 à la salle multifonction avec M. MULLER.

Danses modernes et Hip Hop: lundi 18h30-19h30 à la salle multifonction avec M. MULLER.

Escalade: mardi 12h à 13h30 au lycée Bartholdi avec M. DELIN.

Football: jeudi 16h-18h avec Mme POLI en sept, oct, nov et mars au Stadium (terrain synthétique) jusqu'au 20 mars (effectifs max: 50 pers). Futsal au gymnase du Grillenbreit en déc, janv et févr.

Footing-ppg: mardi 17h30-18h30 au biopôle avec M. MULLER.

Golf: cours gratuits (uniquement ouverts aux étudiants) tous niveaux avec prêt de matériel (sept.-nov. et mars-mai). Accueil, entraînement et jeu au golf des Bouleaux à Wittelsheim: jeudi 12h-16h. Accès possible au parcours. Avec M. FAYOL.

Handball: mardi 20h-22h au Gymnase du Grillenbreit avec Mme GUBIANI jusqu'au 25 mars (effectif: 24 pers.).

Musculation: à la salle multifonction, mardi 19h45-21h45 avec M. MULLER et jeudi 18h-20h avec M.GRAWEY.

Au-delà, vous pouvez poursuivre en cours dans la mesure des places disponibles ou en accès libre les lundis (17h30-19h30), mardis (18h-20h) et jeudis (14h-16h puis 18h-20h) Dans ce dernier cas, vous devez être titulaire de l'autorisation de pratique libre et avoir réglé la cotisation annuelle de 20 € (par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'UHA, ou en espèces).

Les autorisations de pratique personnelle seront distribuées au-delà des 5 heures de cours lorsque l'inscription sera complète. Elle pourra être retirée à tout moment en cas de problème.

Retrouvez toutes les activités sur le site web : suaps.uha.fr et Facebook « Sport Universitaire Haute Alsace »

Natation: vendredi 12-14h à la piscine Aqualia avec M. MULLER (effectif: 24 pers.).

Plein Air: sorties fin septembre, mi-octobre et février avec Mme SCHNOEBELEN.

Tir à l'arc : jeudi 18h-19h30 jusqu'au 20 mars au complexe de la Manufacture avec M. HOUBERDON (effectif : 24 pers.).

Volley-ball: lundi 19h45-21h30 au gymnase du Grillenbreit avec M. MULLER.

En plus, participation possible aux activités du SUAPS à Mulhouse (32 disciplines sont organisées du lundi au vendredi). Se reporter au site internet ou au guide du SUAPS pour le campus de Mulhouse. Les étudiants Mulhousiens peuvent aussi participer aux activités proposées à Colmar.

Toutes les activités s'arrêtent fin mars sauf les cours de M. MULLER qui restent organisés jusqu'à fin mai

Autres activités

Séances découverte gratuites et validation fédérale de votre progression. Attestation SUAPS à retirer auprès de \mathbf{M} . \mathbf{MULLER} .

IUT-ENSISA: note de sport possible - LMD: activité de transfert possible

Aïkido: avec le Dojo Aïkikaï Colmar. Mercredi 18h-20h à la salle multifonction de l'IUT de Colmar et samedi 9h30-12h30 au Dojo Busen à Lapoutroie. 30€ le trimestre ou 70€ à l'année (le SUAPS prend en charge 7.50€ pour le trimestre ou 15€ à l'année).

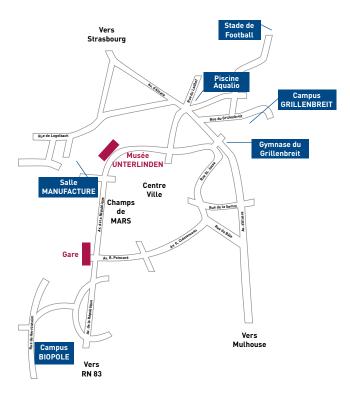
Karaté: avec le club de Karaté de Horbourg-Wihr, les lundis et jeudis (20h-21h45). Coût 97€ à partir de septembre, 67€ à partir de janvier. Adresse: dojo de la salle Alfred Kastler - 9 rue de Lorraine - 68180 Horbourg-Wihr.

Contact : jm.niederberger@wanadoo.fr Site du club : www.kchw.fr. (remboursement de 20€ par le SUAPS pour l'année ou 15€ pour le semestre)

Évaluation des étudiants de l'IUT et de l'UHA Business School:

- Progression personnelle dans l'activité : 10 points dont Progression :
 6 points et Présences : 4 points
- Niveau d'habilité en cours : 4 points
- · Activités complémentaires : 6 points
 - Participation régulière à des compétitions civiles (à condition d'avoir obtenu au moins 12/20 dans la note SUAPS - attestation officielle exigée);
 - Participation à des activités ponctuelles (duathlon, nuit du badminton, rencontres Colmar-Mulhouse...):
 - Représentation de l'UHA en compétition universitaire ;
 - Ponctualité, tenue, mise en place/rangement du matériel, faculté d'adaptation au groupe, capacité à prendre des initiatives, connaissance des règlements sportifs.

Plan d'accès aux sites :





Mulhouse Université 13 rue Fénélon - 68200 Mulhouse

Courriel: 03028@creditmutuel.fr